

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ - LIMOILLOU

Intersection	Approche	Période d'interdiction
1 ^{re} Avenue / 10 ^e Rue / Jacques-Cartier, rue	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	en tout temps
1 ^{re} Avenue / 13 ^e Rue / Royal-Roussillon, rue	ouest	en tout temps
1 ^{re} Avenue / 24 ^e Rue	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
1 ^{re} Avenue / Alliés, boulevard des	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	en tout temps
1 ^{re} Avenue / Chênes Est, rue des / Chênes Ouest, rue des	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	en tout temps
1 ^{re} Avenue / Benoit-XV, boulevard / De L'Espinay, rue	est	en tout temps
1 ^{re} Avenue / Godbout, rue / Ormes, rue des	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
1 ^{re} Avenue / Lilas Est, rue des / Lilas Ouest, rue des	ouest	en tout temps
1 ^{re} Avenue / Peupliers Est, rue des / Peupliers Ouest, rue des	est	en tout temps
	ouest	de 7 heures à 22 heures
3 ^e Avenue / 1 ^{re} Rue	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
3 ^e Avenue / 11 ^e Rue	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
3 ^e Avenue / Canardière, chemin de la / 6 ^e Rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
	nord-est	en tout temps
4 ^e Avenue / 11 ^e Rue	sud	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
4 ^e Avenue / 12 ^e Rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	est	de 7 heures à 22 heures

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ - LIMOILLOU

Intersection	Approche	Période d'interdiction
4 ^e Avenue / 24 ^e Rue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
4 ^e Avenue / Chênes Est, rue des	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
4 ^e Avenue / Peupliers Est, rue des	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
8 ^e Avenue / 1 ^{re} Rue	ouest	de 7 heures à 22 heures
8 ^e Avenue / 22 ^e Rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
18 ^e Rue / 3 ^e Avenue / Benoît-XV, boulevard	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
18 ^e Rue / 4 ^e Avenue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
18 ^e Rue / 8 ^e Avenue	nord	en tout temps

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ - LIMOILLOU

Intersection	Approche	Période d'interdiction
18 ^e Rue / Bergemont, avenue	sud	en tout temps
18 ^e Rue / Champfleury, avenue	nord	en tout temps
18 ^e Rue / De Vitré, avenue	nord	en tout temps
18 ^e Rue / Maufiles, avenue	nord	en tout temps
Abraham, côte d' / Saint-Augustin, rue	nord	en tout temps
Abraham, côte d' / Sainte-Geneviève, côte	sud	en tout temps
Aqueduc, rue de l' / Oblats, avenue des	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Belvédère, avenue / Père-Marquette, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Canardière, chemin de la / 4 ^e Avenue / 8 ^e Rue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Canardière, chemin de la / 8 ^e Avenue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
	est	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Canardière, chemin de la / Bardy, avenue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Canardière, chemin de la / Capucins, boulevard des / Accès privé	ouest	en tout temps
Canardière, chemin de la / De La Ronde, avenue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Canardière, chemin de la / Saint-Pascal, avenue	sud	en tout temps
Champlain, boulevard / Sapeurs, rue des	nord	en tout temps

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ - LIMOILLOU

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Charest Est, boulevard / Caron, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Charest Est, boulevard / Chapelle, rue de la	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	en tout temps
Charest Est, boulevard / Charest Ouest, boulevard / Langelier, boulevard	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Charest Est, boulevard / Parvis, rue du	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	en tout temps
Charest Est, boulevard / Pont, rue du	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Charest Ouest, boulevard / Aqueduc, rue de l'	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Charest Ouest, boulevard / Cyrille-Duquet, rue / Frank-Carrel, rue	sud	de 7 heures à 22 heures
Charest Ouest, boulevard / Montmagny, rue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Charest Ouest, boulevard / Saint-Vallier Ouest, rue	nord	en tout temps
Charest Ouest, boulevard / Victoria, rue	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Colisée, avenue du / Chênes Ouest, rue des	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Colisée, avenue du / Soumande, rue	est	en tout temps
Couronne, rue de la / Lalemant, rue / Prince-Édouard, rue du	est	de 7 heures à 22 heures
Dalhousie, rue / Montagne, côte de la / Accès privé	ouest	en tout temps
Dorchester, rue / Prince-Édouard, rue du	ouest	en tout temps
Eugène-Lamontagne, avenue / D'Assise, avenue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Eugène-Lamontagne, avenue / Jalobert, rue / De Lanaudière, rue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ - LIMOILLOU

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Eugène-Lamontagne, avenue / Jeanne-Mance, avenue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Grande Allée Est / Cartier, avenue	nord	de 7 heures à 22 heures
Grande Allée Est / Claire-Fontaine, rue de / Taché, avenue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Grande Allée Est / De Senezergues, rue / Général-De Montcalm, cours du	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Grande Allée Est / George-V Est, place / Parlementaires, rue des	sud	de 7 heures à 22 heures
Grande Allée Est / George-V Ouest, place / D'Artigny, rue	nord	en tout temps
Grande Allée Est / Honoré-Mercier, avenue	est	en tout temps
Grande Allée Ouest / Belvédère, avenue	nord	en tout temps
Grande Allée Ouest / Brown, avenue	nord	en tout temps
Grande Allée Ouest / De Bougainville, avenue / Montcalm, avenue (privée)	nord	de 7 heures à 22 heures
Grande Allée Ouest / Érables, avenue des	nord	en tout temps
Grande Allée Ouest / Moncton, avenue	nord	en tout temps
Grande Allée Ouest / Parc, avenue du	nord	en tout temps
Grande Allée Ouest / Wolfe-Montcalm, avenue	sud	en tout temps
Henri-Bourassa, boulevard / 24 ^e Rue	ouest	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Henri-Bourassa, boulevard / 41 ^e Rue Est / Antoine-Silvy, rue	ouest	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Henri-Bourassa, boulevard / Trinité, rue de la / Accès privé	est	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Honoré-Mercier, avenue / D'Aiguillon, rue	est	en tout temps
Honoré-Mercier, avenue / Dauphine, rue	est	en tout temps
Honoré-Mercier, avenue / Saint-Joachim, rue	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Jean-Lesage, boulevard / Gare-du-Palais, rue de la	ouest	en tout temps
Laurentienne, autoroute / Chalutier, rue du	est	en tout temps
Marie-de-l'Incarnation, rue / Guyard, rue	est	en tout temps

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ - LIMOILLOU

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Marie-de-l'Incarnation, rue / Kirouac, rue	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Marie-de-l'Incarnation, rue / Montmartre, rue de	est	en tout temps
Marie-de-l'Incarnation, rue / Oblats, avenue des	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Marie-de-l'Incarnation, rue / Raoul-Jobin, rue	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Marie-de-l'Incarnation, rue / Saint-Bernard, rue	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Marie-de-l'Incarnation, rue / Saint-Vallier Ouest, rue	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Palais, côte du / McMahon, rue	nord	en tout temps
Pointe-aux-Lièvres, rue de la / Croix-Rouge, rue de la	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	en tout temps
Pointe-aux-Lièvres, rue de la / De L'Espinay, rue / Laurentienne, autoroute	sud	de 7 heures à 22 heures
	est	de 7 heures à 22 heures
Prince-Édouard, rue du / Monseigneur-Gauvreau, rue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Prince-Édouard, rue du / Parvis, rue du	sud	en tout temps
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Prince-Édouard, rue du / Pont, rue du	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Raoul-Jobin, rue / Verdun, rue de	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
	est	en tout temps

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ - LIMOILLOU

Intersection	Approche	Période d'interdiction
René-Lévesque Est, boulevard / Claire-Fontaine, rue de	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	en tout temps
René-Lévesque Est, boulevard / De La Chevrotière, rue	sud	en tout temps
René-Lévesque Est, boulevard / Jean-Jacques-Bertrand, rue / Louis-Alexandre-Taschereau, rue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
René-Lévesque Est, boulevard / Turnbull, avenue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
René-Lévesque Ouest, boulevard / Belvédère, avenue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
René-Lévesque Ouest, boulevard / Brown, avenue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
René-Lévesque Ouest, boulevard / Cartier, avenue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
René-Lévesque Ouest, boulevard / De Bougainville, avenue	sud	en tout temps
René-Lévesque Ouest, boulevard / De Bourlamaque, avenue	sud	en tout temps
René-Lévesque Ouest, boulevard / De Salaberry, avenue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
René-Lévesque Ouest, boulevard / Érables, avenue des	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
René-Lévesque Ouest, boulevard / Gérard-Morisset, rue	nord	en tout temps
René-Lévesque Ouest, boulevard / Joffre, avenue	nord	en tout temps
Saint-André, quai / Saint-Thomas, rue	sud	en tout temps
Saint-Jean, rue / Claire-Fontaine, rue de	sud	en tout temps
Saint-Jean, rue / D'Youville, rue	ouest	en tout temps
Saint-Jean, rue / Palais, côte du	est	en tout temps
Saint-Jean, rue / Sainte-Genève, côte	sud	en tout temps
Saint-Jean, rue / Turnbull, avenue	sud	en tout temps
Saint-Joseph Est, rue / Caron, rue	nord	en tout temps
	est	en tout temps

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ - LIMOILLOU

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Saint-Louis, rue / D'Auteuil, rue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
	ouest	en tout temps
Saint-Paul, rue / Abraham-Martin, rue / Bains, ruelle des	nord	en tout temps
Saint-Paul, rue / Saint-André, quai / Dinan, côte / Joseph-Samson, pont-tunnel	sud	en tout temps
Saint-Paul, rue / Jean-Lesage, boulevard / Vallière, rue	sud	en tout temps
Saint-Paul, rue / Saint-Nicolas, rue	nord	en tout temps
Saint-Paul, rue / Vaisseaux-du-Roi, rue des	sud	en tout temps
Saint-Sacrement, avenue / De La Jonquière, rue / Accès privé	est	en tout temps
Saint-Sacrement, avenue / Borne, rue / Semple, rue	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Saint-Vallier Ouest, rue / Bagot, rue / Saint-Joseph Ouest, rue	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Saint-Vallier Ouest, rue / Bigaouette, rue / Saint-Germain, rue	nord	en tout temps
	est	en tout temps
Saint-Vallier Ouest, rue / Carillon, rue de	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Saint-Vallier Ouest, rue / Lesage, avenue / Pont-Scott, avenue du	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Saint-Vallier Ouest, rue / Oblats, avenue des / Saint-Ambroise, rue	ouest	en tout temps
Sainte-Anne, boulevard / Mailloux, avenue	nord	
Sainte-Foy, chemin / Belvédère, avenue	sud	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / Brown, avenue	sud	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / Cartier, avenue	sud	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Foy, chemin / Chouinard, avenue	nord	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / De Bourlamaque, avenue	sud	de 7 heures à 22 heures

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ - LIMOILLOU

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Sainte-Foy, chemin / De Salaberry, avenue / De Salaberry, côte	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / Ernest-Gagnon, avenue / Ernest-Gagnon, avenue (privée)	sud	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / Eymard, avenue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / Joffre, avenue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / Marguerite-Bourgeoys, avenue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Sainte-Foy, chemin / Murray, avenue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / Père-Pelletier, avenue du	nord	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / Sherbrooke, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
Wilfrid-Hamel, boulevard / Exposition, rue de l'	nord	en tout temps
Wilfrid-Hamel, boulevard / De Meulles, rue	sud	en tout temps
Wilfrid-Hamel, boulevard / Jalobert, rue / Accès privé	sud	en tout temps